



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE Luxembourg

Ministère de l'Éducation nationale
et de la Formation professionnelle

Dossier de presse

Lancement de la campagne

APPRENDRE À MIEUX ÉCRIRE, LIRE OU CALCULER

19 septembre 2013

Lancement de la campagne

APPRENDRE À MIEUX ÉCRIRE, LIRE OU CALCULER

Depuis plus de 40 ans, l'UNESCO célèbre le 8 septembre la Journée internationale de l'alphabétisation, en rappelant que l'alphabétisation est un droit humain et qu'elle est à la base de tout apprentissage. Dans le cadre de cette Journée et de la rentrée scolaire 2013-2014, le ministère de l'Éducation nationale et de la Formation professionnelle lance, pour la première fois au Luxembourg, une campagne pour la promotion de l'instruction de base pour adultes.

Pourquoi une campagne ?

Au Luxembourg comme dans bien d'autres pays européens, on estime qu'environ 7 % des adultes n'ont pas les compétences de base requises pour participer pleinement à la vie professionnelle, civique, culturelle et sociale. On rencontre à la fois

- **l'illettrisme** (personnes qui ont été scolarisées au Luxembourg ou à l'étranger, mais qui ne maîtrisent pas ou plus les compétences de lecture ou d'écriture),
- **l'analphabétisme fonctionnel** (adultes qui n'ont pas été scolarisés dans leur pays d'origine, qui n'ont eu qu'une éducation rudimentaire ou qui ne maîtrisent pas l'alphabet latin).

Depuis plus de 30 ans, l'Éducation nationale offre à ces adultes une seconde chance : les cours d'instruction de base. Or, le nombre de participants à ces cours (quelque 200 adultes par an, répartis sur 12 formations) est largement en-deçà du nombre d'apprenants potentiels.

Les expériences négatives que ces personnes ont souvent vécues dans leur parcours scolaire, l'embarras pour avouer leurs déficiences et le malaise qu'elles ont face à leur entourage, sont autant de facteurs qui les empêchent de s'engager dans une formation. Difficiles à cibler et à sensibiliser, elles représentent une minorité souvent ignorée du grand public.

En lançant la campagne *Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer*, le gouvernement entend

- informer l'opinion publique sur l'ampleur de ce phénomène encore tabou dans notre société,
- créer une image positive de l'instruction de base,
- encourager les adultes concernés à participer à ces cours.

Coordonnée par le Service de la formation des adultes du ministère, la campagne a été conçue en concertation avec les offreurs de l'instruction de base que sont l'Éducation nationale, les communes et le milieu associatif, suite à la conférence internationale sur les compétences de base pour adultes, organisée en septembre 2011 à Walferdange.

Les piliers de la campagne *Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer*

La campagne *Apprendre à mieux écrire, lire ou calculer* repose sur quatre piliers :

1. les actions d'information et de sensibilisation

Les actions d'information et de sensibilisation visent à la fois les apprenants potentiels et les personnes et institutions en contact avec eux. Elles comprennent

- un numéro d'appel gratuit (8002 4488), qui informe et guide les personnes intéressées vers un cours approprié (tout en garantissant l'anonymat),
- trois cartes postales : elles illustrent des situations de formation dans le cadre de l'instruction de base, indiquent les offreurs de formation, le numéro d'appel gratuit et le site Internet,
- un site internet www.abcd.lu qui sera développé au cours de la campagne.

2. le cadre de référence et le portfolio

Élaboré par le ministère, un cadre de référence définit l'ensemble des compétences en communication écrite (écrire et lire), en communication orale (parler et comprendre) et en calcul, que les cours d'instruction de base visent à développer.

Le cadre se base sur les socles de compétences de l'enseignement fondamental pour ce qui est des savoirs et savoir-faire élémentaires (alphabétisation en langue allemande et mathématiques), sur les compétences fonctionnelles telles que décrites au niveau A1 du Cadre commun européen de référence pour les langues (CECR) et sur le *framework for adult basic skills* de l'Institut norvégien pour l'éducation des adultes (VOX).

Chaque participant à un cours d'instruction de base reçoit un portfolio qui décrit les compétences visées et qui lui permet de documenter ses travaux et progrès individuels.

3. le réseau national de l'instruction de base

Pour développer une approche commune dans la sensibilisation des apprenants potentiels et dans la formation, le ministère a mis en place un réseau national de l'instruction de base, qui regroupe les offreurs de cours de l'Éducation nationale, des communes et du monde associatif. Il vise aussi à développer la qualité et l'offre des cours, tout en respectant la diversité des méthodes d'enseignement et des publics cibles.

4. la formation continue des acteurs de l'instruction de base

Pour développer l'offre de formation et les méthodes d'apprentissage, une importance particulière doit être accordée à la formation continue des personnes en charge de l'instruction de base. Le ministère prévoit d'organiser une série de séances de formations au Luxembourg. En mars 2014, la Ville d'Esch/Alzette organisera un colloque européen, en collaboration avec le réseau national. Par ailleurs, les acteurs luxembourgeois participent régulièrement à des formations à l'étranger.

L'instruction de base au Luxembourg étant appelée à évoluer et à se consolider, les différents outils seront progressivement complétés et adaptés en fonction des besoins des organismes de formation et des apprenants.

Comment participer à une formation ?

Les offreurs de cours d'instruction de base sont :

- l'Institut national des langues à Luxembourg,
- le Service de la formation des adultes du ministère, à travers ses cours ICA (instruction complémentaire d'adultes) à Walferdange, Ettelbruck, Mersch (Hollerich à partir de janvier 2014),
- la ville d'Esch-Alzette et la Ville de Differdange,
- le Centre culturel et d'éducation populaire à Bonnevoie,
- le Centre de formation Lucien Huss à Luxembourg,
- *Interactions projet ensemble* à Dudelange,
- la Maison d'Afrique à Luxembourg,
- (Le Centre pénitentiaire à Schrassig et le Centre de rétention à Findel offrent également des cours d'instruction de base aux adultes détenus / retenus).

Les adresses des offreurs et les horaires de cours sont publiés dans *l'Annuaire 2013-2014 : Apprendre tout au long de la vie*, sur le site Internet du ministère www.men.lu (rubrique lifelong learning), et, prochainement, sur le site www.abcd.lu, qui proposera également des explications orales en langues allemande, française et portugaise.

Les intéressés peuvent aussi appeler le numéro gratuit 8002 4488, où une personne les informe sur l'offre des formations et les guide vers un cours dans lequel il reste des places.

En principe, les nouveaux apprenants peuvent être admis tout au long de l'année. Au moment de l'inscription est dressé un bilan des compétences. Sur la base de celui-ci est défini un projet individuel de formation, dans le respect des priorités (écrire, lire calculer) et des préférences linguistiques (allemand ou français) de l'apprenant. Les méthodes et les supports de formation sont adaptés aux besoins des adultes et axés sur différentes situations de vie (vie familiale, vie professionnelle, vie sociale, culture, citoyenneté).

Évolution de la participation à l'instruction de base

Instruction de base	1998/1999	2002/2003	2003/2004	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013
inscriptions	42	58	80	75	86	92	116	93	95	124	176	190

Participation aux cours d'instruction de base organisés ou conventionnés par le Service de la formation des adultes du MENFP.

Quelques définitions

L'**alphabétisme** est la capacité d'identifier, de comprendre, d'interpréter, de créer, de communiquer et de calculer en utilisant des matériels imprimés et écrits associés à des contextes variables. Il suppose une continuité de l'apprentissage pour permettre aux individus d'atteindre leurs objectifs, de développer leurs connaissances et leur potentiel et de participer pleinement à la vie de leur communauté et de la société tout entière ». (Définition de la littératie convenue lors d'une réunion organisée en juin 2003 par l'Institut pour l'éducation de l'UNESCO, la Section de l'éducation de base de l'UNESCO et l'ISU)

En 1978, l'UNESCO adopte une définition de **l'analphabétisme fonctionnel**, toujours en usage aujourd'hui : « Une personne est analphabète du point de vue fonctionnel si elle ne peut se livrer à toutes les activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté. »

Le terme illettrisme est créé en 1981 par la Fondation ATD Quart Monde. On parle d'**illettrisme** quand il y a eu apprentissage de la lecture et de l'écriture mais que cet apprentissage n'a pas conduit à leur maîtrise ou que la maîtrise en a été perdue.

Au niveau des politiques et dispositifs nationaux s'est aussi établi le concept des **compétences de base** (basic skills, Basiskompetenzen). Ce concept est assez répandu dans l'éducation des adultes des pays anglophones et scandinaves où des cadres de compétences linguistiques (lire, écrire communiquer), numériques et digitales ont été établis.

Au Luxembourg, **l'instruction de base** des adultes est définie par la loi de 1991, portant création du Service de la formation des adultes.

La 4^e compétence de base : la compétence digitale

De nos jours, une 4^e compétence de base est devenue indispensable pour la réussite de la vie privée et professionnelle : la compétence digitale.

Introduite en 2000 dans le cadre de l'initiative gouvernementale eLëtzebuerg, la formation *Internetführerschäin* vise à développer cette compétence et à promouvoir l'utilisation consciente et responsable des technologies d'information et de communication (TIC). Il s'agit d'une formation de base pour des personnes qui n'ont pas l'habitude ou l'occasion d'utiliser les TIC, notamment des personnes âgées ou des immigrants.

En 2012, la formation *Internetführerschäin* a été complètement revue par le Service de la formation des adultes et le Centre des technologies de l'information de l'État (CTIE). Adapté aux changements technologiques, le nouveau concept entre en vigueur à la rentrée 2013-2014. Il prend en compte la diversité accrue des outils (tablette, ordinateur portable, ordinateur de bureau, téléphone portable) et des systèmes d'exploitation (MAC OS, Windows, Linux, Android).

Les objectifs d'apprentissage ont été définis pour chacun des quatre domaines de compétences : 1. connaître les TIC, 2. s'informer, 3. communiquer et 4. créer. Les méthodes et outils peuvent être adaptés aux besoins individuels des apprenants, de même que la langue véhiculaire du cours.

Tous les participants aux cours reçoivent un dossier, muni d'une clé USB, dans lequel sont décrits les objectifs visés et où ils peuvent classer supports de cours et travaux individuels.